

Monsieur Pierre Bédier Président du Conseil départemental des Yvelines 2, place André Mignot 78012 Versailles Cedex

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Depuis deux ans déjà, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont engagé un processus de rapprochement dont l'objectif est de proposer une vision plus ambitieuse pour nos territoires et pour leurs habitants.

Ce regroupement est d'ores et déjà effectif d'un point de vue spatial avec la longue frontière commune à nos deux Départements et les nombreuses infrastructures de transport qui les relient. Il n'est pas sans racine historique, nos deux territoires ayant déjà été associés étroitement dans le cadre du département de la Seine-et-Oise dont ils étaient, en tout ou partie, les composantes entre la Révolution française et 1968.

Mais c'est tournés vers l'avenir que nous pensons qu'il offrirait des perspectives renforcées d'attractivité, de croissance et de création d'emplois, dans le cadre de l'aménagement du territoire équilibré dont nos deux collectivités ont fait le choix et que caractérisent la qualité de nos équipements publics, de nos espaces naturels et une forte densité culturelle.

Ce regroupement nous semble pleinement cohérent avec les objectifs de la politique nationale :

- Il s'inscrit pleinement au service et dans la perspective de la constitution d'une métropole capitale puissante et équilibrée. Notre conviction est, en effet, que l'une des conditions de la réussite métropolitaine est qu'elle recouvre l'ensemble du territoire de l'Ile de France Paris, petite couronne et grande couronne plutôt que de rester circonscrite à l'hypercentre urbanisé au détriment de la périphérie qui l'est moins. Sur ce territoire francilien, la région et la métropole doivent former une seule entité afin d'éviter la multiplication des structures, des coûts...et des stratégies. À cette fin, une adaptation des compétences de la région Île-de-France permettrait d'en faire une véritable région métropolitaine de Paris concentrée sur les compétences d'aménagement stratégique et d'attractivité économique.
- Le regroupement de nos départements serait aussi pleinement cohérent avec l'objectif affiché par le Gouvernement de diminuer le nombre des départements sans les supprimer, afin de garantir la qualité d'un service public de proximité dans des domaines aussi essentiels que l'éducation, la solidarité territoriale et la solidarité sociale.

Ainsi, dans la compétition que se livrent les grandes métropoles mondiales, nos deux territoires, très complémentaires, constitueraient, une fois unifiés, un moteur puissant d'attractivité pour la région métropole du Grand Paris.

Néanmoins notre initiative doit avant tout être regardée comme une initiative locale : il s'agit, comme ont pu le faire les élus de Lyon et du Rhône mais sur un schéma qui nous serait propre, de prendre notre avenir en main et de répondre aux demandes de nos administrés, en démontrant qu'il est possible d'accroître l'attractivité de notre territoire, de maintenir un service public de proximité de qualité tout en réalisant des économies grâce aux effets d'échelle et de mutualisation et à l'échange de nos meilleures pratiques.

En effet, nos collectivités sont confrontées à des défis budgétaires et fiscaux considérables. La baisse drastique des dotations de l'Etat, le poids croissant des péréquations qui pénalisent les collectivités les mieux gérées, l'augmentation de la part non compensée des allocations individuelles de solidarité, ont privé en quatre ans nos deux départements de la somme colossale de 500 millions d'euros, qui a dû être compensée par des économies et des prélèvements fiscaux nouveaux. Sans réaction de notre part, ces politique de l'Etat, dont tout laisse penser qu'elle vont se poursuivre, laisseraient le choix dramatique d'avoir à renoncer à l'engagement constant de nos départements en faveur d'une faible pression fiscale et un endettement limité ou de remettre en cause les politiques d'investissement au service des populations et la nécessaire solidarité que nous devons apporter aux zones urbaines et rurales les moins favorisées de nos territoires.

Mais le plus grave est sans doute que l'orientation des financements d'Etat et de la Région sont depuis toujours structurellement défavorables à l'Ouest francilien : nous devons largement compter sur nos propres forces pour financer les grandes infrastructures de formation supérieure, de recherche, de transports, de réseaux numériques etc. qui nous permettront de maintenir et développer notre attractivité relativement aux autres parties du territoire francilien et en particulier à Paris qui tend à concentrer la richesse sans ressentir pour autant la moindre solidarité à l'égard des autres composantes de l'Ile-de-France, comme l'a encore prouvé récemment la décision unilatérale de fermeture des voies sur berges qui complique les déplacements de millions de franciliens. Ensemble, nous pouvons relever ce défi, là où séparés de nombreuses réalisations essentielles risquent de se révéler hors de notre portée.

Des économies importantes sont possibles à travers la mutualisation de nos moyens et ressources, tout en maintenant des services de proximité. C'est la démonstration que nous avons commencé d'apporter depuis dix-huit mois. Dans le cadre de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines — Hauts-de-Seine, créé par délibération respective des Assemblées des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 5 février 2016, nos deux départements ont d'ores et déjà mis en commun les moyens et les missions d'entretien de la voirie départementale, leurs services d'adoption et d'archéologie préventive ainsi qu'une politique systématique d'achats groupés. L'exercice au quotidien des missions qui y ont été mises en commun est salué comme une réussite opérationnelle et de performance économique.

Mais l'enjeu va bien au-delà : il s'agit de se donner les moyens ensemble d'une plus grande ambition qu'illustrent déjà la création du puissant outil d'aménagement que constitue la SEM Citallios, fruit de la fusion de quatre SEM d'aménagement de nos deux Départements ou le lancement effectif du projet de foyer d'accueil médicalisé des Mureaux, qui permettra d'accueillir sur notre territoire, plutôt que de les envoyer en Belgique, des personnes atteintes de handicaps psychiques ou de troubles du spectre autistique.

Pour aller au bout de notre ambition, les complexités juridiques de la coopération interdépartementale sont cependant déjà vécues comme un frein ; elles ne permettent pas d'aller aussi vite qu'il le faudrait et engendrent par leur lourdeur une déperdition d'énergie administrative qui atténue l'impact des rationalisations effectuées. Une modification plus drastique de l'ordre juridique nous apparaît nécessaire afin que dans le cadre d'un

département plus puissant, offrant une large panoplie d'atouts et d'opportunités, nous puissions relever le défi de maintenir une collectivité de proximité mais jouant pleinement son rôle dans la région métropolitaine de Paris, en s'appuyant sur des élus doublement légitimes, par leur désignation au suffrage universel direct et par leur connaissance précise des aspirations des habitants.

Car, si le département qui résulterait de la fusion des Hauts-de-Seine et des Yvelines représenterait un ensemble puissant, attractif, il conserverait, dans sa diversité, une taille humaine.

Pour toutes ces raisons et forts des premiers résultats de notre démarche d'interdépartementalisation, le moment nous apparaît propice à accélérer le processus de rapprochement entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Aussi, en accord avec les élus alto-séquanais qui adressent une demande similaire au Président de leur Conseil départemental, nous vous demandons conformément aux dispositions de l'article L. 3114-1 du Code général des collectivités territoriales, d'inscrire à la séance du Conseil départemental qui se tiendra le 30 juin prochain, un rapport et sa délibération portant demande de regroupement des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

	1
	1
1	
1	
1	
	1
	1
1	
1	
1	